# Faculté de santéUniversité Toulouse III Paul Sabatier

**FACULTÉ DE SANTÉ**

**Département MÉDECINE-MAÏEUTIQUE-PARAMÉDICAL**

**Service des Cursus Paramédicaux**

133 route de Narbonne - 31069 Toulouse cedex 9

**NOTE DE RENTRÉE**

**AUX INSCRITS**

**EN LICENCE SCIENCES POUR LA SANTÉ (double cursus)**

Année Universitaire 2024-2025

Mesdames, Messieurs les étudiants,

Vous avez été admis pour l’année universitaire 2024-2025, en 1ère année du Certificat de Capacité ou du Diplôme d’État :

* d’Audioprothèse
* d’Ergothérapie
* de Manipulateur en Électroradiologie Médicale
* d’Orthoptie
* de Pédicure-Podologue
* de Psychomotricité
* de sciences infirmières

En intégrant une de ces formations, vous serez également inscrits en 1ère année de Licence Mention Sciences pour la Santé dans le parcours correspondant.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des indications détaillées ci-dessous, qui vous seront utiles à la préparation de la rentrée universitaire.

**Descriptif du double cursus LICENCE / Diplômes d’État ou Certificat de Capacité**

A compter de la rentrée universitaire 2021/2022, et ce pour une période de 5 ans, **l’Université Toulouse III – Paul Sabatier s’est inscrite dans une démarche innovante de création d’un diplôme national de Licence Mention Sciences pour la Santé regroupant 7 parcours paramédicaux (audioprothèse, ergothérapie, manipulateur en électroradiologie médicale, orthoptie, pédicure-podologue, psychomotricité, sciences infirmières)**. Ce projet est porté par l’UT3 en partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse, la Région Occitanie et l’Agence Régionale de Santé.

Cette Licence est encadrée par l’article 39 de la Loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, qui permet la création d’un double cursus pour les formations conduisant au Certificat de Capacité d’orthoptiste et aux Diplômes d’État d’audioprothèse, d’ergothérapeute, de manipulateur en électroradiologie médicale, de pédicure-podologue, de psychomotricité, d’infirmier avec un diplôme national de Licence Mention Sciences pour la Santé.

Cette organisation permet de renforcer les échanges entre les formations, la mise en place d’enseignements en commun et l’accès à la formation par la recherche.

Vous devrez être obligatoirement inscrit dans les 2 diplômes.

Même si la licence est portée dans sa globalité par la faculté de santé de l’UT3, un travail étroit de collaboration est effectué entre les 3 écoles qui dépendent du Pôle Régionale d’Enseignement et de Formation aux Métiers de la Santé (PREFMS) - CHU de Toulouse (ergothérapie, manipulateur en électroradiologie médicale et pédicure-podologue), les 3 IFSI (Toulouse, Saint-Gaudens et Albi) et les 3 écoles qui dépendent de la faculté de santé (audioprothèse, orthoptie, psychomotricité).

**INSCRIPTIONS**

**Vous devez procéder à votre inscription administrative pour votre D.E. ou votre C.C.**

* **Pour les étudiants d’audioprothèse, d’orthoptie et de psychomotricité**

en suivant les indications communiquées par les services centraux de l’université :

<https://www.univ-tlse3.fr/inscriptions-administratives>

* **Pour les étudiants d’ergothérapie, manipulateur en électroradiologie médicale, pédicure-podologue et sciences infirmières (IFSI Toulouse et Saint Gaudens)**

en suivant les indications communiquées par le PREFMS (Pôle Régional d’Enseignement et de Formation aux Métiers de la Santé) :

<https://ecoles-instituts.chu-toulouse.fr/>

* **Pour les étudiants de l’IFSI D’Albi :**

En suivant les indications communiquées par l’IFSI d’Albi

[Inscription - IFMS (ifmsalbi.fr)](https://www.ifmsalbi.fr/web/fr/116-inscription.php)

**Vous devez procéder à votre inscription administrative pour la Licence (inscription gratuite)**

* **Pour les étudiants des parcours : audioprothèse, orthoptie et psychomotricité**

Vous n’avez aucune démarche à effectuer, la faculté de santé s’en chargera pour vous.

* **Pour les étudiants des parcours : ergothérapie, manipulateur d’électroradiologie médicale, de pédicure-podologue et de sciences infirmières**

Vous devez suivre la procédure communiquée par vos instituts.

**VA 85 :**

Vous avez la possibilité de faire une validation d’acquis d’une ou plusieurs Unité d’Enseignement. Il s’agit de permet de valider l’enseignement en fonction de vos compétences acquises lors de vos études supérieures (avant d’intégrer la licence).

Le document à compléter pour faire cette demande vous sera envoyé le jour de la rentrée.

**COMMUNICATION AVEC LES ÉTUDIANTS**

SITE INTERNET

Les différentes étapes de l’organisation de l’année universitaire de la Licence seront répertoriées sur le site internet de la faculté de Santé <https://medecine.univ-tlse3.fr/licence-sciences-pour-la-sante> (calendrier universitaire, programme des enseignements, modalités de contrôle des connaissances, emplois du temps, calendriers des examens…)

Le site est actualisé tout au long de l’année universitaire, il vous appartient de le consulter régulièrement.

AFFICHAGE

Des panneaux d’affichage situés au rez-de-chaussée du bâtiment administratif de la faculté de Santé sont réservés à la communication officielle de la Licence Sciences pour la Santé.

MESSAGERIE ÉTUDIANTE (compte numérique – ENT)

# TRÈS IMPORTANT : seule votre adresse institutionnelle « prénom.nom@univ-tlse3.fr » sera considérée comme officielle.

**Les informations importantes seront communiquées uniquement sur cette adresse, il vous appartient de la consulter régulièrement et de la relier à votre adresse mail personnelle si vous le souhaitez.**

CONTACT SCOLARITÉ

Votre scolarité est gérée par le service des Cursus Paramédicaux situé au rez-de-chaussée du bâtiment administratif A0 :

* Horaires d’ouverture : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 du lundi au jeudi, fermé le vendredi après-midi. Le service peut être amené à fermer certains jours de l’année (hors vacances universitaires) pour le traitement des examens.

(Fermeture du 26/07/2024 au 26/08/2024)

**Responsable du Service :** **lucile.carcasses@univ-tlse3.fr**

* **Lucile CARCASSÈS**

**05.62.88.90.70**

**Gestionnaires des UEC ET UECP et des écoles Du PREFMS :**

* Sabrina COUSTEAU / Léa DELATTRE **lss.gestion@univ-tlse3.fr**
*

05.62.88.90.73 / 05.62.88.90.72

**Gestionnaire Audioprothèse : audioprothese.gestion@univ-tlse3.fr**

* Doriane CHEMIN

05.62.88.90.71

**Gestionnaire Orthoptie :**  orthoptie.gestion@univ-tlse3.fr

Doriane CHEMIN

05.62.88.90.71

**Gestionnaire psychomotricité :**  psychomotrcité.gestion@univ-tlse3.fr

* Catherine DAROQUE

05.62.88.90.44

**Gestionnaire IFSI Albi :** lss1a.gestion@univ-tlse3.fr

* Tina MAURIÈGE

05.62.8890.60

**RENTRÉE**

# La rentrée est fixée au lundi 02 septembre 2024.

Les étudiants seront accueillis à 10h30 dans les amphithéâtres 2 et 4 du bâtiment A6 de la faculté de Santé, 133 route de Narbonne le matin pour une présentation générale de la licence (\*).

L’après-midi une conférence « apprendre à devenir étudiant » est proposée de 14h à 16h suivie d’une réunion d’information spécifique à chaque cursus :

* À la Faculté de Santé pour les formations d’orthoptie, de psychomotricité et d’ergothérapie
* À la CCI de Cahors pour la formation d’audioprothèse
* Au PREFMS pour les formations de manipulateur d’électroradiologie médicale et pédicure-podologue
* À la Faculté de Santé pour la formation d’infirmier Toulouse et en Visio depuis leur site pour Saint-Gaudens et Albi

(\*) Les étudiants d’audioprothèse, de manipulateur d’électroradiologie médicale de l’antenne de Montauban et de sciences infirmières des sites d’Albi et St Gaudens pourront suivre cette présentation depuis une salle dédiée depuis leurs sites respectifs.

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS**

La 1ère année de la licence comprend :

* Des Unités d’Enseignement Communes (UEC) à l’ensemble des filières qui se dérouleront les lundis, mardis et mercredis
* Des Unités d’Enseignement Communes Partielles (UECP) à certaines filières qui se dérouleront les lundis, mardis et mercredis
* Des Unités d’Enseignement Métiers (UEM) qui se dérouleront principalement les jeudis et vendredis les semaines des cours communs ou selon l’emploi du temps de chaque formation

Tous les détails des enseignements sont décrits dans les programmes des enseignements (Syllabus) disponibles sur le site internet de la Faculté de Santé : <https://medecine.univ-tlse3.fr/licence-sciences-pour-la-sante>

**EMPLOIS DU TEMPS**

***Les emplois du temps seront consultables au plus tard le vendredi avant la rentrée.***

*Pour les UEC et les UECP : sur site de la faculté de santé* <https://medecine.univ-tlse3.fr/licence-sciences-pour-la-sante>

*Pour les UEM :*

* *Un envoi par mail par la scolarité pour les UEM d’orthoptie et de psychomotricité*
* *Auprès de la CCI de Cahors pour les UEM d’audioprothèse*
* *Via l’application AURION pour les UEM d’***ergothérapie***,* **manipulateur en électroradiologie médicale, pédicure-podologue et sciences infirmières du PREFMS et Saint Gaudens**
* *Via la plateforme MOODLE pour les* **sciences infirmières d’Albi**

Les modifications des emplois du temps vous seront communiquées par mail.

**LIEUX D’ENSEIGNEMENT**

**Les UEC et Les UECP :**

Les cours seront dispensés à la faculté de santé (133 route de Narbonne) pour l’ensemble des 7 parcours, sauf exception.

Les étudiants en Audioprothèse auront la possibilité de suivre ces enseignements en visioconférence depuis une salle à la CCI de Cahors.

Les étudiants des IFSI Saint-Gaudens et Albi auront la possibilité de suivre ces enseignements en visioconférence depuis une salle dans leur IFSI à Saint-Gaudens et à Albi.

Les étudiants de de Manipulateur en Électroradiologie Médicale de l’antenne de Montauban auront la possibilité de suivre ces enseignements en visioconférence depuis une salle dédiée.

Les enseignements dirigés de compétences numériques (UEC 21) et d’anglais (UECP 14) seront suivis sur le site du PREFMS pour les formations d’ergothérapie, de manipulateur d’électroradiologie médicale et de pédicure-podologue, d’infirmier de Toulouse et sur leur site respectif pour les formations d’infirmier de Saint-Gaudens et Albi et de de Manipulateur en Électroradiologie Médicale (antenne de Montauban).

**Les UEM :**

Les cours auront lieu :

* À la Faculté de Santé pour les orthoptistes et les psychomotriciens
* À la CCI de Cahors pour les audioprothésistes
* Au PREFMS pour les ergothérapeutes, les manipulateurs d’électroradiologie médicale et les pédicures-podologues, les infirmiers de Toulouse.
* Sur leur site respectif pour les infirmiers de Saint-Gaudens et Albi et les de Manipulateur en Électroradiologie Médicale – Antenne de Montauban

**RÉGLEMENT INTÉRIEUR**

**CONTRÔLE DE LA CARTE D’ÉTUDIANT :**

La carte d’étudiant, document nominatif et personnel, donne accès aux enceintes et locaux de l’université. Elle doit être impérativement présentée aux autorités universitaires et aux agents de surveillances du bâtiment A6 à chaque fois que ceux-ci le demandent. Tout refus de présentation expose l’étudiant à être exclu du cours.

**DISCIPLINE :**

Tout spectacle ou intervention festive est interdit dans le cadre des cours ou des intercours.

Tout étudiant, auteur de trouble à l’ordre et/ou au bon fonctionnement des enseignements ou tout étudiant complice de ces mêmes faits, pourra être traduit devant le conseil de discipline de l’université.

**LE BIZUTAGE EST UN DÉLIT :**

Le fait d’amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions est un délit punissable dans les conditions prévues par le code pénal. Le fait de bizutage peut donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales.

**FRAUDE AUX EXAMENS :**

Un étudiant surpris en train de frauder ou tenter de frauder au examens (contrôle continu ou examen terminal) peut faire l’objet ‘un sanction disciplinaire, délivrée par la section disciplinaire de l’Université. Les sanctions disciplinaires applicable sont :

* L’avertissement
* Le blâme
* L’exclusion de l’établissement pour une durée maximale de 5 ans ; cette sanction peut être prononcé avec sursis, si l’exclusion n’excède pas deux ans.
* L’exclusion définitive de l’établissement
* L’exclusion de tout établissement d’enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans.
* L’exclusion définitive de tout établissement d’enseignement supérieur.

Conformément à l’article 40 du décret n) 92.657 du 13 juillet 1992 modifiée, tout sanction prévue au présent article et prononcée dans le cas d’une fraude ou tentative de fraude commise à l’occasion d’un examen entraîne pour l’intéressé la nullité de cet examen.

**EXAMENS**

**UEC et UECP :**

Les examens sont communs ou partiellement communs à toutes les formations.

**UEM :**

Les examens seront organisés par la Faculté de Santé, la CCI Ide Cahors, le PREFMS et les IFSI.

Vous pourrez consulter vos notes sur votre compte ENT dans un délai de deux mois maximum après le passage des examens. Les gestionnaires de scolarité vous informeront lorsqu’elles seront disponibles.

**GUIDE PÉDAGOGIQUE :**

Le guide pédagogique de la formation vous sera communiqué au maximum un mois après le début des cours. Il détaillera les Modalités de Contrôles des Connaissances et des Compétences (M3C) pour chaque parcours de la Licence.

**ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

Pour bénéficier d’aménagements spécifiques dans le cadre de vos études et vos examens, vous devez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (phe.contact@univ-tlse3.fr) de préférence :

* au moment de votre inscription pour les aménagements liés à vos études.
* au minimum un mois avant le début des examens du 1er semestre pour les aménagements liés aux examens (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

**SPORTIFS DE HAUT NIVEAU**

Pour prétendre à disposer d’aménagements particuliers des études et des examens en votre qualité de sportif de haut niveau, vous devez impérativement suivre la procédure détaillée sur :

<https://www.univ-tlse3.fr/departement-du-sport-de-haut-niveau>

Attention à bien veiller à respecter la date limite de dépôt des dossiers et à joindre l’ensemble des pièces demandées